

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 008-630/11/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde à Marseille.
DMODSV 11/6245/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par convention du 28 décembre 2007, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la société Vinci Park, par voie d'affermage, et pour une durée de 12 ans à effet du 1^{er} janvier 2008, l'exploitation du parc de stationnement Blancarde, situé à la Blancarde à Marseille.

Depuis son ouverture, le parking Blancarde connaît une fréquentation inférieure aux prévisions, ce qui menace l'équilibre économique du contrat.

Ainsi, afin d'adapter les conditions d'exploitation de ce parking à sa fréquentation et à son potentiel, il apparaît pertinent de diminuer les obligations du délégataire en matière de présence de personnel dans le parc. Ceci permettra de ne pas alourdir sans but le montant des charges. Toutefois, afin de maintenir la qualité du service public, un dispositif de télégestion sera mis en place en dehors des heures de présence de personnel dans le parking.

En outre, le parking se situant à proximité immédiate du pôle d'échange de la Blancarde, il a été demandé au délégataire de se rapprocher de la Régie des Transports de Marseille (RTM) afin d'étudier la possibilité d'une utilisation partielle du parking comme parc relais. Les conditions d'exploitation seront réglées par convention entre le fermier et la RTM.

Ainsi, pour une période de trois ans, cent places seront exploitées en parc relais. A cet effet, il conviendra d'adapter le matériel de péage existant à l'utilisation de la carte transport « Transpass ». Le développement technique du système est estimé à 19 000 euros HT, dont Vinci Park supportera la moitié de ces frais et MPM contribuera à hauteur de 9 500 euros HT pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Enfin, faisant le constat de l'inadaptation de la limitation du nombre de sorties de l'abonnement dédié aux résidents, il apparaît pertinent de revoir cette tarification en supprimant ce critère d'usage. Ainsi, seul le critère géographique sera conservé pour la délivrance de ces abonnements qui seront réservés aux usagers habitant dans un rayon de 500 mètres autour du parking.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'avis de la Commission de délégation de Service Public.

Sur le rapport du Président,

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les heures de présence du personnel doivent être réaménagées au regard de la fréquentation du parking de la Blancarde,
- Qu'il convient d'autoriser le fermier à se rapprocher de la RTM afin d'étudier la possibilité d'une utilisation partielle du parking de la Blancarde comme parc relais,
- Qu'il convient à cet effet d'adapter le matériel de péage à l'utilisation de la carte de transport « Transpass »,
- Qu'il convient de supprimer la limitation du nombre de sorties de l'abonnement résident.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public, ci-annexé, concernant l'exploitation du parc de stationnement de la Blancarde à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Investissement – sous politique C350 – Nature DI 2315 Fonction – 820 /23/820000

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Coordination des
politiques d'accessibilité aux transports en commun, et
des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI